

AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRANDS CONSOMMATEURS



Identifiez les actions de performance énergétique à appliquer selon la loi sur l'énergie



Si votre entreprise consomme annuellement plus de 5 GWh de chaleur ou plus de 0.5 GWh d'électricité, alors elle est considérée aux yeux de la loi comme un Grand Consommateur et doit par conséquent prendre des mesures d'efficacité énergétique. Grâce à l'AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRANDS CONSOMMATEURS, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé pour remplir vos obligations de façon avantageuse.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR REMPLIR VOS OBLIGATIONS TOUT EN BÉNÉFICIAINT D'AVANTAGES

La révision de la loi sur l'énergie du 1^{er} juillet 2014 (LVLEne) contraint les Grands Consommateurs du Canton à améliorer leur efficacité énergétique afin de soutenir la politique fédérale en la matière. Au total, ce sont près de 600 entreprises vaudoises, consommant chaque année plus de 5 GWh de chaleur ou plus de 0.5 GWh d'électricité, qui sont concernées par cette nouvelle loi.

Afin d'accompagner cette obligation, le canton de Vaud a décidé de consacrer 5 millions de son programme « 100 millions pour l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable » aux entreprises qui mandateraient un organisme qualifié pour réaliser l'audit de leurs installations.

Romande Energie est un organisme reconnu par la Direction de l'énergie (DIREN) pour mener ce type d'expertise. C'est donc dans le respect des conditions générales du Canton pour le programme d'audit que nous avons élaboré une offre qui vous aidera à réaliser des économies, l'offre **AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRANDS CONSOMMATEURS**.

UN APERÇU DE CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE AVEC NOUS

Répondre aux exigences de la nouvelle loi sur l'énergie

Bénéficier d'aides financières cantonales et fédérales

Analyser la consommation d'énergie de votre entreprise

Cibler les dépenses énergétiques à diminuer

Identifier vos actions de performances énergétiques

Choisir la variante d'exécution de la loi optimale pour votre entreprise

LE DÉROULEMENT DE VOTRE AUDIT

1. Le pré-diagnostic (subvention de 100 %)

Durant cette première étape, nous évaluons la situation énergétique de votre entreprise en fonction de ses objectifs, de sorte à pouvoir ensuite vous fournir les préconisations nécessaires à la mise en place d'un système de mesure et de suivi. Le pré-diagnostic évalue votre maîtrise de l'énergie dans sa globalité et renseigne les éléments déterminant l'ampleur du diagnostic.

2. Le diagnostic (jusqu'à 60 % de subvention)

Durant cette phase centrale, nous passons en revue tous les usages énergétiques listés dans le document de synthèse du pré-diagnostic (installations techniques, bâtiments d'entreprise, procédés industriels...). Cet audit préliminaire permet d'établir un catalogue chiffré d'actions de performance énergétique, d'investissements et de temps de retour notamment.

Cette étape de diagnostic peut être directement incluse dans la variante 1 de l'application de la loi révisée sur l'énergie (voir encadré ci-contre) et par conséquent faire l'objet d'une subvention.

3. L'audit approfondi en option (non subventionné)

En complément du diagnostic requis, vous pouvez consolider, techniquement et économiquement, certaines mesures d'efficacité énergétique dont le chiffrage demeure encore trop général pour prendre une décision au terme des phases précédentes.

3 RAISONS DE VOUS DÉCIDER POUR UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRANDS CONSOMMATEURS

1. Dans le cadre de la loi sur l'énergie, vous savez quelles mesures de performance énergétique vous devrez précisément prendre.
2. Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un spécialiste ainsi que d'aides financières.
3. Vous réalisez par la suite d'importantes économies grâce à la maîtrise de vos consommations d'énergie.

EN QUOI CONSISTE EXACTEMENT LA LOI RÉVISÉE SUR L'ÉNERGIE ?

La révision de la loi cantonale sur l'énergie a été adoptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil vaudois.

Des actions d'économies à entreprendre obligatoirement

Parmi les 40 articles revus, figurent plusieurs dispositions relatives aux Grands Consommateurs d'énergie et plus particulièrement à leur obligation de prendre des mesures d'efficacité énergétique.

Pour diminuer leurs consommations, les Grands Consommateurs doivent désormais choisir une variante d'actions parmi les trois suivantes :

1. Une convention d'objectifs fixée avec la Confédération ;
2. Une convention d'objectifs fixée avec le Canton ;
3. Une analyse de la consommation d'énergie.

Des audits subventionnés pour cibler les actions d'économies

Pour identifier la variante répondant le mieux à leurs intérêts, le Canton encourage les entreprises concernées à réaliser un audit énergétique en échange d'aides financières.

Grâce à cet audit, que nous pouvons effectuer, les Grands Consommateurs auront la liste des mesures d'économies d'énergie à adopter pour respecter le nouveau cadre législatif.

Romande Energie vous accompagne également dans le choix de la variante d'application et dans sa mise en œuvre, notamment à travers notre offre PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE.



Nos spécialistes évaluent l'ensemble de vos bâtiments et installations pour établir la liste des actions de performance énergétique.

À DÉCOUVRIR ÉGALEMENT



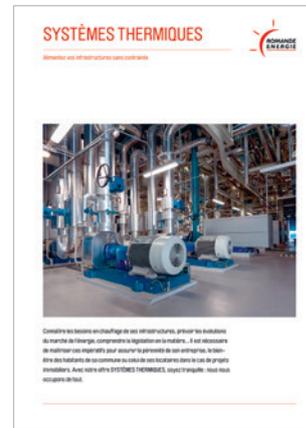
PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE

Un programme d'actions durables pour améliorer vos performances énergétiques, diminuer vos dépenses et répondre aux exigences légales.



MONITORING ÉNERGÉTIQUE

Un système de mesure énergétique performant pour prendre les bonnes décisions.



SYSTÈMES THERMIQUES

Une prestation pour connaître les besoins en chauffage de vos infrastructures et prévoir les évolutions du marché de l'énergie.

ROMANDE ENERGIE, LA MEILLEURE GARANTIE

ROMANDE ENERGIE EST LE PREMIER FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ EN SUISSE ROMANDE

Notre comportement responsable, allié à un savoir-faire unique dans l'exploitation de réseaux, et la constante modernisation de nos infrastructures, favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables, nous permettent d'assurer la sécurité d'approvisionnement et d'améliorer les performances des entreprises comme la qualité de vie des communes et des particuliers. Proximité, innovation et responsabilité : des valeurs fortes que nous partageons avec vous, qui caractérisent nos relations et qui font toujours la différence au moment de prendre des décisions.



Pour prendre rendez-vous ou en savoir plus,
www.romande-energie.ch, rubrique Entreprises
0800 773 648 entreprises@romande-energie.ch